

## **Conseil Municipal du 22 juillet 2016**

### **Compte rendu**

**PRESENTS** : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ Ghislaine PORCHER

**ABSENTS** : Aurélien LE GUILCHER, Guillaume GERARD, excusés

### **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

La commune a fait l'acquisition d'une vitrine pour produits frais et d'une vitrine à produits surgelés pour l'épicerie du commerce Skol Louarn, pour un montant de 4 652,40 € TTC.

Pour permettre le paiement de la facture sur le budget commerce, il convient d'effectuer des ajustements sur le budget commerce et le budget communal :

En dépenses d'investissement budget commerce : 4 652,40 € TTC

En recettes versement d'une subvention du budget communal du même montant.

### **TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2016**

Ces travaux consistent en :

Tranche ferme incluant la réfection de la VC 3 (route de Botsorhel) (970 ml)

En option VC 8 :

1) secteur entre Leuzeillat et la VC 4 (route de Plouigneau) (735 ml)

2) secteur entre Leuzeillat et la VC 6 (route de Plougouven) 670 ml)

L'ouverture de plis a eu lieu le 22 juillet, 2 entreprises ont répondues : EUROVIA et COLAS.

Actuellement, les offres sont analysées par le service travaux de Morlaix Communauté. Les travaux devraient être réalisés en Octobre.

### **ECOLE SKOL AN AVEL DE BOTSORHEL**

Le conseil municipal de Botsorhel a décidé au mois de juin de demander pour l'année scolaire 2015/2016, une participation pour les frais de fonctionnement de l'école Skol An Avel pour 3 enfants soit un montant total de 2 700 €. Cette décision n'a pas fait l'objet d'une concertation avec notre commune.

En conséquence, Le conseil municipal refuse de payer cette participation pour l'année scolaire écoulée, d'une part parce qu'il n'y pas eu d'accord entre les 2 communes, et d'autre part la dépense n'est pas inscrite au budget.

## **VESTIAIRES**

Les vestiaires du terrain des sports qui sont vétustes et dangereux vont être démolit. Un diagnostic amiante a été effectué par la société ACB de St Martin des Champs et il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. La commune va solliciter des entreprises pour la démolition.

## **LOTISSEMENT PARK BRAS**

Le lot n° 8 d'une superficie de 823 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement communal Park Bras rue du Lannec est mis en vente au prix de 6,50 € le m<sup>2</sup>.